

(url:#)

ENTRETIEN
« L'égalité femmes-hommes doit irriguer l'ensemble des politiques publiques »

I 08/03/2022 I

« *Le sujet de l'égalité femmes-hommes doit sortir du simple prisme de la lutte contre la violence et irriguer l'ensemble des politiques publiques. Bercy est un bastion à conquérir pour nous féministes* », souligne Céline Piques. Economiste et porte-parole d'Osez le Féminisme, elle publie *Déviriliser le monde* (Editions de l'Echiquier, 2022) un « *manifeste politique féministe* » dans lequel elle formule des pistes pour rendre possible une émancipation sexuelle, reproductive, domestique et économique des femmes.

Nourri sur chaque sujet de citations de textes féministes de référence, à l'image du Manifeste des 343 pour le droit à l'IVG ou d'une tribune de la militante féministe américaine Andrea Dworkin, cet essai fournit des exemples concrets de mesures à mettre en place notamment sur le plans économique et social.

Vous dressez le constat d'inégalités persistantes alors que l'égalité femmes hommes était une « grande cause » du quinquennat qui s'achève. Les résultats ne sont donc pas au rendez-vous ?

Céline Piques : Nous avons été un peu flouées sur cette « grande cause » avec une communication disproportionnée par rapport aux avancées réelles. Nous avons arraché quelques petites victoires comme la loi sur l'allongement du délai de recours à l'IVG ou le seuil d'âge pour le viol des mineurs. Mais tant que l'on restera ancré sur un secrétariat d'Etat à l'égalité femmes hommes avec un budget de 30 millions d'euros (NDLR : 50 millions pour 2022), cela ne suffira pas. Cette question, comme l'écologie, est transversale et doit irriguer l'ensemble des politiques publiques.

Pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, la demande récurrente des associations, que vous reprenez dans votre ouvrage, est celle d'une loi-cadre et d'un budget d'un milliard d'euros. Pour quoi faire ?

C. P. : Les mesures, on les connaît. Il faut une formation systématique de tous les magistrats, les policiers, les travailleurs sociaux, les médecins. Il faut mettre en place, comme en Espagne, des tribunaux spécialisés et développer des hébergements d'urgence pour les victimes et les dispositifs comme le téléphone grave danger pour empêcher les féminicides.

Mais cela ne suffira pas. Il y a au sein des commissariats et de l'institution judiciaire des personnes imprégnées d'une idéologie misogyne qui font planter les procédures. Je pense par exemple à l'expert psychiatrique chargé d'évaluer la crédibilité de Julie, violée par vingt pompiers de Paris de ses 13 à 15 ans, qui la qualifie « d'*hystérique* ».

Il faut des directives très claires pour exclure les experts qui utilisent des concepts masculinistes et des sanctions pour montrer qu'il n'est pas acceptable qu'un policier tienne des propos sexistes.

En citant la sociologue Christine Delphy pour qui le foyer est le lieu de l'exploitation du travail gratuit des femmes par les hommes, vous appelez à faire des inégalités au sein du foyer un sujet politique. Comment ?

C. P. : Le travail domestique et parental – faire le ménage, la cuisine, nettoyer le linge, s'occuper des enfants – reste largement dans l'ombre par rapport au travail rémunéré, qui est évalué, mesuré, quantifié. Il y a une étude de l'Insee *(url:https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1224)* tous les dix ans sur ce thème. Pourtant pour une mère de deux enfants, il représente 34 heures par semaine soit l'équivalent d'un temps plein.

Or, on ne peut pas comprendre par exemple la pauvreté des familles monoparentales – majoritairement des femmes – sans mettre en perspective cette question. Leur pauvreté se construit avant la séparation à travers l'inégale répartition du travail domestique et parental qui fait qu'alors que l'homme poursuit sa carrière, la femme, du fait de sa double journée, est amenée à la mettre de côté, à passer à temps partiel ou à se retirer du monde du travail.

Pour s'attaquer au problème, on a d'abord besoin de mieux mesurer ce travail domestique pour savoir exactement qui fait quoi. On doit aussi remettre en cause le PIB qui, parce qu'il ne comptabilise pas ce travail, échoue à rendre visible la valeur que les femmes produisent dans la société.

Au sujet de la pauvreté des familles monoparentales, vous dénoncez la grande permissivité de la société sur les impayés de pensions alimentaires. Le gouvernement met en avant la généralisation depuis le 1er mars de l'intermédiation des Caisses d'allocations familiales (CAF) pour leur versement pour lutter contre ces impayés. N'est-ce pas suffisant ?

C. P. : Pour l'instant on n'a aucun chiffre. Il faudrait savoir combien il y a eu de demandes jusque-là auprès de l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaire. Combien la Caf, dont dépend cette agence, a-t-elle versé à la place des pères, combien a été recouvré ? La Caf n'est pas le trésor public et il y a de sérieux doutes sur sa capacité à recouvrer les pensions *(url:https://www.alternatives-economiques.fr/separations-meres-ne-veulent-plus-mendier-pension-alimentaire/00095237)* quand certains ex-conjoints organisent leur insolvabilité. Il serait scandaleux que la Caf se substitue aux pères défaillants : lorsque vous avez des enfants, votre première priorité doit être de subvenir à leurs besoins.

Dans le modèle canadien, c'est le Trésor Public qui procède à la perception et au versement automatique des pensions. Nous appelons de nos vœux un tel système, car après une séparation, les femmes perdent 20 % de niveau de vie en moyenne. Ce sont elles qui ont le plus souvent la garde des enfants et les pensions sont trop faibles pour empêcher cette baisse de niveau de vie.

Par ailleurs, en France, les pensions perçues sont fiscalisées : celles qui les touchent doivent les déclarer comme des revenus, ce qui a un effet sur leur niveau d'imposition et leur accès aux minima sociaux soumis à conditions de ressources. C'est d'autant plus absurde que ceux qui la versent ont, eux, droit de la déduire de leur revenu imposable.

Vous appelez à adopter une « *politique budgétaire, fiscale et sociale féministe* ». En quoi n'est-ce pas le cas aujourd'hui ?

C. P. : Sur le plan fiscal par exemple, le quotient conjugal *(url:https://www.alternatives-economiques.fr/impots-quotient-conjugal-prime-aux-males/00098330)* est un instrument fondamentalement sexiste qui favorise la dépendance financière de femmes, les inégalités de revenus au sein des couples et désincite au travail des femmes, comme l'ont montré les travaux d'Hélène Périvier. De plus, il est anti-redistributif (plus on a de revenus, plus l'avantage est conséquent), ce qui est un trait général d'une politique familiale française toujours conservatrice. Il faut la repenser pour inclure toutes les familles.

Il faudrait supprimer l'imposition par foyer pour passer à une imposition individuelle. La suppression du quotient conjugal et du quotient familial (les parts fiscales attribuées à chaque enfant du couple) rapporterait 29,7 milliards d'euros qu'il s'agit non pas d'économiser mais de redéployer de façon plus égalitaire.

C'est l'objet du « revenu inconditionnel de parentalité » que vous proposez…

C. P. : Il s'agirait d'une sortie de super allocation familiale dont toutes les familles bénéficieraient dès le premier enfant. En redistribuant les sommes liés à l'ensemble des dispositifs de la politique familiale actuelle, elle pourrait être de 250 € pour un enfant, 500 € pour deux alors qu'aujourd'hui les allocations familiales sont de 132,08 € pour deux enfants par exemple. Cela changerait la donne pour les familles modestes.

En matière d'égalité salariale, le gouvernement met l'accent sur l'accès des femmes aux postes à responsabilité, avec notamment la loi Rixain du 24 décembre 2021 qui impose un quota de femmes dans les instances dirigeantes des entreprises. Pourquoi cela ne vous convainc pas ?

C. P. : C'est une bonne chose, mais cela ne changera pas la donne pour la majorité des femmes. La priorité est de penser aux femmes infirmières, aides-soignantes, femmes de ménages cantonnées dans des métiers essentiels mais mal-payés. 40 % de l'écart de salaire entre hommes et femmes s'explique par la moindre rémunération des métiers féminisés par rapport à des métiers comparables mais davantage investis par les hommes. C'est là-dessus qu'il faut œuvrer.

L'Etat a un rôle à jouer : il n'est pas normal que dans la fonction publique une infirmière gagne moins qu'un technicien informatique. Des méthodes existent, comme celle proposée par les économistes Séverine Lemière et Rachel Silvera *(url:https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_gui_20130301_discrimination_emploi_femme.pdf)* pour revoir les grilles salariales de la fonction publique de façon non genrée.

L'Espagne pour la lutte contre les violences, l'Islande sur l'égalité salariale, la Belgique ou l'Autriche sur le *gender budgeting*. Votre livre cite de nombreux exemples étrangers. Y-a-t-il à vos yeux un retard français en matière de féminisme ?

C. P. : Je ne pense pas qu'on soit lanterne rouge : chaque pays a ses points forts et ses points faibles. En Allemagne, par exemple, l'accès des femmes au marché du travail est catastrophique ; en Italie, c'est l'accès à l'IVG qui est problématique. Inversement, en France, on est plutôt bien loties sur les aides à la garde d'enfants par exemple.

La bonne nouvelle c'est que nos idées avancent auprès des candidats. A gauche, les questions de l'individualisation de l'impôt sur le revenu et de la revalorisation des métiers féminins font leur chemin. La fiscalité des pensions alimentaires est dans le champ de vision

de Valérie Pécresse. Les perspectives dépendront de qui sera élu mais nous serons en tout cas là pour continuer à pousser nos propositions.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION PERRIER

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel :(33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source,faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.